

# REGLEMENT INTERIEUR

à destination des usager-es

(mise à jour : septembre 2024)



# BINJOUR MINUIT

musiques actuelles à Saint-Brieuc

## Introduction

Votre participation (quelle qu'en soit la durée) aux activités organisées par Bonjour Minuit emporte adhésion à ce règlement intérieur. Il est en effet important pour l'association de garantir des conditions adaptées à leur bon déroulement et en toute sécurité. Le contenu de ce règlement, ainsi que toute future modification, sont soumis à validation par le conseil d'administration de l'association. Il s'attarde sur des points précis mais il est évident que le cadre de la loi française s'applique dans son intégralité. Nous vous remercions de votre compréhension !

## Sécurité & évacuation

Par mesure de sécurité, l'accès aux espaces exploités par Bonjour Minuit est conditionné à un contrôle. Il est destiné à s'assurer que les personnes ne portent pas sur elles d'objets dangereux pour elles-mêmes ou autrui. Tous les objets susceptibles de servir de projectile, de constituer une arme ou de mettre en péril la sécurité du public sont interdits.

Un contrôle visuel de vos bagages à main pourra être effectué. Au-delà de 300 participant·es, un contrôle supplémentaire pourra être effectué, par l'application de détecteurs de métaux par-dessus les vêtements et les accessoires portés.

En cas d'évacuation, pour la sécurité de toutes et tous, nous vous demandons de vous conformer sans réserve aux directives des personnes en charge de la sécurité.

Bonjour Minuit décline toute responsabilité et ne sera en aucun cas tenue responsable en cas de vols et/ou perte de vêtements et/ou d'objet de valeur qui surviendraient au sein de l'établissement comme à l'extérieur.

## Consommation d'alcool et de tabac

Conformément à l'article L3512-8 du Code de santé publique, il est interdit de fumer dans les espaces intérieurs exploités par Bonjour Minuit et un espace fumeur est à votre disposition. Le vapotage est également interdit.

Conformément à l'article L3342-1 du Code de santé publique, il est interdit de vendre (et d'offrir gratuitement) des boissons alcooliques à toute personne mineure. Nos équipes de bar pourront demander une pièce d'identité pour justifier de votre âge en cas de doute lors de la commande. Nous nous réservons également le droit de refuser de servir toute personne dont l'état d'ébriété présenterait un risque pour sa sécurité, celle des personnes autour d'elle ou le bon déroulé de l'événement.

## Réduction des risques en milieu festif

La fête permet à chacun de tester ses limites, de vivre autrement la relation à l'autre, de vivre des sensations plus fortes... mais elle peut aussi entraîner des prises de risques :

- consommation d'alcool et de produits psychoactifs importantes et/ou mal maîtrisées ;
- conduite en état d'ivresse ou sous stupéfiant ;

- relations sexuelles non-protégées ;
- risques auditifs liés à la proximité et à l'exposition prolongée aux sources sonores ;
- agressions, discriminations, violences sexistes et sexuelles.

Pour prévenir et réduire les risques induits par nos événements, nous mettons à votre disposition les moyens suivants :

- prix attractifs sur les boissons sans alcool et variété des choix ;
- distribution gratuite d'eau ;
- espace de détente et de repos sonore dans le Patio ;
- organisation d'un pédibus les soirs de concert afin de ne pas rentrer seul.e à pied ;
- distribution gratuite de matériel de prévention (protections auditives, éthylotests, préservatifs) ;
- mise à disposition de coordonnées de compagnies de taxis.

De plus, nos équipes salariées sont formées à réagir en cas de problème. Nous vous invitons à vous tourner vers les membres de l'organisation en cas de besoin spécifique ou de difficulté.

Conformément à la réglementation en vigueur, le volume sonore des concerts est limité à 102 dB(A) et 118 dB(C) à Bonjour Minuit. En dehors des rendez-vous spécialement conçus pour cette tranche d'âge, l'accès des enfants de moins de trois ans est interdit, afin de les préserver de l'exposition sonore. Pour les enfants plus âgés, des casques auditifs adaptés sont prêtés gratuitement (une carte d'identité sera demandée en échange).

## Vivre ensemble

Bonjour Minuit adhère aux collectifs HF+ Bretagne, Ici c'est Cool, Act Right ainsi que Consentis, et est signataire du Pacte HF+ Bretagne pour l'égalité femmes-hommes dans les musiques actuelles. Nous portons une attention tout particulière à ce que nos activités et événements se déroulent dans une atmosphère garantissant le respect et la sécurité de chacun.e. A ce titre, aucun propos, message, symbole ou comportement relevant du non-respect de la personne, du sexisme, du racisme, de l'homophobie, de la transphobie, de la violence ou du prosélytisme politique ou religieux ne sera toléré.

## Protocole de signalement & d'enquête interne

Si vous êtes victime de violence (verbale, physique, psychologique ou sexuelle) lors de votre visite à Bonjour Minuit : notre équipe est à disposition pour vous aider immédiatement, si vous vous en sentez capable. Si vous souhaitez nous en parler après les faits, vous pouvez témoigner sur notre adresse dédiée [signalement@bonjour-minuit.fr](mailto:signalement@bonjour-minuit.fr).

Suite à votre signalement, notre équipe mènera une enquête interne visant à entendre toutes les parties impliquées. Les conclusions de cette enquête seront transmises au Bureau de l'association afin que ses membres prennent les sanctions nécessaires, le cas échéant.

## Sanctions

Dans tous les cas de non-respect de ce règlement, Bonjour Minuit se réserve le droit de prendre les mesures immédiates nécessaires pour remédier à la situation et pour préserver la sécurité des personnes, ainsi que le bon déroulé d'un événement. Cela peut, par exemple, aller d'un simple rappel à l'ordre à l'éviction de l'événement de la personne incriminée. La décision est laissée à l'appréciation de la personne en responsabilité au moment des faits. Dans ce cas, aucun remboursement de billetterie ne sera effectué.

Suivant la gravité des faits, et/ou dans le cadre d'une enquête interne suite à un signalement de violence, une interdiction temporaire ou définitive de participation à toutes les activités de Bonjour Minuit pourra être prononcée.

L'association jugera de la pertinence d'un signalement auprès des autorités compétentes et se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires et/ou de se porter partie civile.

## Utilisation des studios

Nos studios font l'objet d'une charte dédiée, complémentaire à ce règlement intérieur. Vous pouvez la consulter [en suivant ce lien](#).